



## Conseil municipal du 11 décembre 2023 Liste des délibérations

|            |   |
|------------|---|
| 2023-08-01 | Avis sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien à Occagnes |
| 2023-08-02 | Débat du Projet d'Aménagement et Développement Durable (P.A.D.D)                          |
| 2023-08-03 | Désaffectation des locaux de l'école de Fel   |
| 2023-08-04 | Mission de diagnostic – Eglise d'Exmes  |
| 2023-08-05 | Effacement des réseaux – Le Bourg d'Omméel  |
| 2023-08-06 | Fonds de concours voirie – Adoption des montants relatifs au programme de voirie 2022     |
| 2023-08-07 | Dénomination des voies – Modification commune déléguée de Courménil                       |

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
05/12/2023

Affichage :  
05/12/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 33  
Votants : 33

Voix pour : 21  
Voix contre : 6  
Abstentions : 6

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
...**1.8.DEC.2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
....**1.8.DEC.2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel, BOURDOISEAU Philippe, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELIER Alain, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : GAYON Sylvie, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel,

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CHANTEPIE Véronique, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

|               |   |
|---------------|---|
| N° 2023-08-01 | Avis sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien à Occagnes |
|---------------|---|

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint, Maire

Considérant l'arrêté préfectoral n°1122-23-20-091 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien comprenant 3 éoliennes sur le territoire de la commune d'Occagnes déposée par la société ENERTRAG NORMANDIE,

Considérant l'enquête publique qui se déroule du lundi 13 novembre 2023 à 9h jusqu'au jeudi 14 décembre 2023 à 18h30,

Considérant que pendant toute la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- sur support papier à la mairie d'Occagnes et par voie dématérialisées aux mairies de : Argentan, Bailleul, Commeaux, Ecouché les vallées, Giel-Courteilles, Gouffern en Auge, Habloville, Montabard, Monts sur Orne, Nécy, Ri, Ronai, Sarceaux, Sevigny, Sevrai et Tanques, à leurs jours et heures d'ouverture respectives,

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Orne à l'adresse suivante : [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) (rubrique actions de l'Etat – Environnement, transaction énergétique et prévention des risques – protection de l'environnement – enquêtes publiques, participation et consultation du public – les enquêtes publiques) où un lien sera déposé et orientera les usagers sur la page dédiée à ce dossier

et, sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative - Place Bonet - 61000 ALENCON, aux jours et heures d'ouverture de la cité

- sur le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/4951>

Considérant que le commissaire enquêteur se tiendra à la mairie d'Occagnes pour recevoir les observations des personnes intéressées aux dates et horaires suivants :

- lundi 13 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
- vendredi 24 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- jeudi 30 novembre 2023 de 15h30 à 18h30
- lundi 4 décembre 2023 de 09h30 à 12h30
- jeudi 14 décembre 2023 de 15h30 à 18h30

Considérant que la commune de Gouffern en Auge est comprise dans le périmètre d'affichage, un avis destiné à informer le public de cette enquête a été affiché le 24 octobre 2023 à la mairie de Gouffern en Auge et le conseil municipal est sollicité afin d'émettre un avis sur ce dossier au plus tard dans les quinze jours qui suivent la clôture de l'enquête,

A la majorité : 21 voix pour (Laetitia Blais-Leblond, Fernand Binet, Michel Bourdais, Philippe Bourdoiseau, Eliane Buchoux, Emmanuel Fleury, Martine Foloppe, Frédéric Godet, Lydia Grandjean, Jean-Luc Guesdon, Josiane Guillain-Porchet, Hervé Gourbe, Boris Madec, Claudine Poinsignon, Alfonso Pumpo, Serge Rocher, Nicole Roulland, Thérèse Samson, Alain Sellier, Philippe Toussaint et Eric Vallet), 6 absentions (Emmanuel Beltoise, Gabrielle Cazé, Ludovic Heuzey, Madeleine Fromont, Mauricette Romagny, Vincent Thomas) et 6 voix contre (Hélène Clouet, Gaele Fromont, Patrice Leroy, Henriette Lottin, Jean-Guy Saillard, Simon Riembault)

Considérant que le conseil municipal n'est pas opposé à l'implantation d'éoliennes dès lors qu'elles se situent à une distance d'au moins 1000 mètres de toutes habitations,

#### DELIBERE

DIT que le conseil municipal n'est pas opposé à l'implantation d'éoliennes dès lors qu'elles se situent à une distance d'au moins 1000 mètres de toutes habitations,

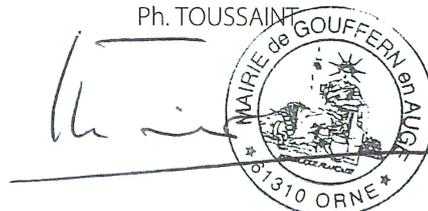
PRECISE qu'au vu du projet présenté, des habitations seraient très impactées puisqu'elles se situeraient à 750 mètres environ des éoliennes d'une hauteur de 165 mètres,

EMET donc un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter d'un parc éolien comprenant 3 éoliennes sur le territoire de la commune d'Occagnes déposée par la société ENERTRAG NORMANDIE

AUTORISE Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la section environnement de la Préfecture de l'Orne.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023 

ID : 061-200066256-20231211-2023\_08\_01-DE

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
05/12/2023

Affichage :  
05/12/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 33  
Votants : 33

Voix pour : sans objet  
Voix contre : sans objet  
Abstentions : sans objet

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

18 DEC. 2023

Et publication ou  
affichage ou  
notification le  
18 DEC. 2023

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel, BOURDOISEAU Philippe, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELIER Alain, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : GAYON Sylvie, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel,

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CHANTEPIE Véronique, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

|               |  |
|---------------|--|
| N° 2023-08-02 | Débat du Projet d'Aménagement et Développement Durable (P.A.D.D) |
|---------------|--|

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Boris Madec, adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

La volonté de la Communauté de commune Terres d'Argentan Interco d'assurer un développement équilibré de son territoire l'a conduit à s'engager dans la démarche d'élaboration d'un PLUi-H par la délibération D2022-46 URB du 30/03/2022, modifiée par la délibération D2022-119 URB du 16/06/2022.

Le PLUi-H est un document de planification. Il couvre l'intégralité du territoire des quarante-neuf communes membres.

Il exprime le projet de territoire pour les dix à quinze années à venir, à travers une vision politique et stratégique.

Cette vision est multithématique et intègre par exemple les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, les enjeux énergétiques etc...

Ce document comporte un projet d'aménagement et de développement durables, le PADD (art. L 151-2 du code de l'urbanisme) dont le contenu est défini par l'article L 151-5 du code de l'urbanisme.

Ce PADD est la clef de voûte du dossier. C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Il expose ainsi un projet politique adapté, répondant aux besoins et enjeux du territoire intercommunal, et les outils mobilisables par la collectivité.

Les grandes orientations présentées dans le PADD résultent du diagnostic territorial tel qu'il a été mené ainsi que de tout un processus de concertation et de collaboration.

A ce titre, ont déjà été organisés :

- Des entretiens communaux pendant lesquels chaque commune a pu exposer ses projets et présenter sa commune en décembre 2022 et janvier 2023,
- Des réunions publiques de présentation de la démarche, du diagnostic et des grands enjeux en mars et avril 2023
- Un forum PLUI-H à destination des habitants et des partenaires le 27 mai 2023 dans le cadre des rencards citoyens
- Des ateliers de travail menés avec les élus, les acteurs locaux, les techniciens et les personnes publiques associées, dans les domaines des activités économiques, du cadre de vie, de l'habitat et des transitions en juin et juillet 2023,
- Des réunions publiques de restitution du diagnostic agricole en septembre 2023,
- Un comité de Pilotage de présentation des axes du PADD ainsi qu'une réunion de présentation aux Personnes publiques associées et des techniciens de Terres d'Argentan interco en septembre 2023,
- Un séminaire avec l'ensemble des élus communautaires, ainsi que les référents des comités de suivis communaux le 17 octobre 2023,

Ce processus de concertation large et régulier sur des thématiques multiples a permis de déterminer les grandes orientations qui forment le PADD du PLUi-H, rappelées ci-dessous et conformément au PADD joint à la présente, à savoir :

- *Axe 1 : Un territoire qui renouvelle son modèle de développement afin de répondre à ses besoins*

Orientation 1 : Le sobriété foncière, nouveau prisme de la politique d'aménagement

Orientation 2 : Répondre aux besoins en logement pour maintenir la population sur le territoire

Orientation 3 : Conforter une organisation territoriale à différentes échelles

Orientation 4 : Favoriser les mutations du tissu économique pour des activités durables et pourvoyeuses d'emplois

- *Axe 2 : Un territoire majoritairement rural qui valorise son cadre de vie, préserve ses ressources et sa biodiversité*

Orientation 1 : Un développement soucieux de la préservation et de la bonne gestion de la ressource en eau

Orientation 2 : Conforter et préserver le maillage écologique local

Orientation 3 : Préserver et valoriser la diversité et la qualité des paysages du territoire

Orientation 4 : Accompagner les mutations foncières, économiques, écologiques et humaines du secteur agricole

Orientation 5 : Qualifier et valoriser le cadre bâti, porteur de l'identité des communes et vecteur de qualité de vie

- *Axe 3 : Un territoire qui s'engage dans les transitions en cours*

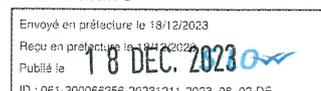
Orientation 1 : Poursuivre les engagements visant à atteindre une autonomie énergétique à l'horizon 2048

Orientation 2 : Mettre en place une politique de décarbonation des déplacements permettant la mobilité du plus grand nombre

Orientation 3 : Favoriser des modes de construction et d'évolution écologiques des bâtiments

Orientation 4 : Réduire la vulnérabilité face aux risques du territoire pour garantir la sécurité des biens et la santé des populations

Orientation 5 : Améliorer la gestion des déchets dans une optique d'économie circulaire



Des réunions publiques sont prévues début 2024 pour présenter ces grandes orientations aux habitants.

L'article L 153-12 du code de l'urbanisme dispose que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

## DELIBERE

DECIDE de prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

DECIDE de transmettre les remarques suivantes

### Axe 1 :

La Loi sur l'artificialisation n'est pas votée et il est incompréhensible de prendre en compte des éléments qui ne sont pas votés.

La Loi sur la ZAN en discussion prévoirait 4 hectares constructibles sur 10 années pour les 14 communes déléguées ce qui est très peu,

Il convient de travailler sur les zones propices à l'implantation de logements : route d'Aubry à Fel, zone « Buquet » à Chambois, réserve foncière à Silly en Gouffern

Il faudra favoriser les reprises de friches, notamment les friches agricoles (anciennes fermes)

### Axe 2 :

L'Insee prévoit une baisse de la population dans l'Orne jusqu'en 2050 de 25 % des ménages en âge de travailler. Il faut donc adapter les équipements afin de ne pas se retrouver avec des équipements surdimensionnés par rapport à la population.

Il faut préserver la diversité, le paysage et avoir une réserve foncière pour développer les exploitations agricoles.

Valoriser l'existant comme ce qui est actuellement fait à Exmes avec le projet de Secteur Patrimonial Remarquable

La multiplication des normes complique la tâche des propriétaires de logements et les découragent. Cela tue la ruralité.

Avec ces normes, faire construire devient moins coûteux que rénover.

Il existe des aides pour la rénovation des logements, l'enveloppe est très peu utilisée en raison du manque de communication de cette opération ou de la peur des démarches administratives

Certains propriétaires ne veulent pas vendre même si leur patrimoine est en train de s'écrouler, il faudra peut-être envisager la taxation des logements vacants,

Logique de subvention = logique de taxation

### Axe 3 :

Le type de logement a changé avec le contexte démographique (famille avec un seul enfant ou famille monoparentale), il faut donc adapter la typologie des logements proposés pour maintenir notre population.

L'objectif est d'atteindre une autonomie énergétique et de limiter les déplacements, ceux qui ont écrit cela ne savent pas ce qu'est une zone rurale

Mise en place de plan de prévention des risques actualisés

Améliorer de la gestion des déchets, le tri sélectif en « porte à porte » serait plus judicieux

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

**18 DEC. 2023**



ID : 061-200066256-20231211-2023\_08\_02-DE

Conclusion :

Ce document retranscrit les différentes réunions et concertations qui ont eu lieu. Ce document dit tout et rien, c'est un document d'introduction.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*



*[Signature]*  
Le maire,  
Ph. TOUSSAINT

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

**18 DEC. 2023** *S'LO*

ID : 061-200066256-20231211-2023\_08\_02-DE

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
05/12/2023

Affichage :  
05/12/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 33  
Votants : 33

Voix pour : 33  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
**18 DEC. 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
**18 DEC. 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel, BOURDOISEAU Philippe, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELIER Alain, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : GAYON Sylvie, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel,

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CHANTEPIE Véronique, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

|               |   |
|---------------|---|
| N° 2023-08-03 | Désaffectation des locaux de l'école de Fel |
|---------------|---|

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint, Maire

Suite à la fusion des écoles de Fel et de Chambois sur le site scolaire de Chambois à la rentrée de septembre 2023, les bâtiments et terrains de l'école de Fel n'ont plus d'utilité scolaire. Il convient donc d'initier une procédure de désaffectation de ces locaux.

Il appartient au conseil municipal d'affecter, en fonction des besoins du service public des écoles élémentaires et maternelles, les locaux dont la commune est propriétaire audit service public et de prendre les décisions de désaffectation de ces biens, après avoir recueilli l'avis du représentant de l'Etat.

La demande de désaffectation des locaux scolaires de Fel a été envoyée à Mr le Préfet de l'Orne le 9 octobre 2023. Mme la Sous-Préfète d'Argentan, après avoir consulté le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, a émis par courrier du 24 novembre 2023, un avis favorable à la désaffectation des locaux de l'école de Fel.

A l'unanimité,

DELIBERE

DECIDE la désaffectation des locaux de l'école de Fel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

S<sup>2</sup>LOW

ID : 061-200066256-20231211-2023\_08\_03-DE

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
05/12/2023

Affichage :  
05/12/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 33  
Votants : 33

Voix pour : 33  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

**18 DEC. 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

**18 DEC. 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëticia, BOURDAIS Michel, BOURDOISEAU Philippe, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : GAYON Sylvie, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel,

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CHANTEPIE Véronique, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

|               |  |
|---------------|--|
| N° 2023-08-04 | Mission de diagnostic – Travaux église d'Exmes |
|---------------|--|

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint, Maire

Considérant que le portail roman de l'église d'Exmes présentant d'inquiétants désordres évolutifs a été étayé en urgence,

Considérant que l'ensemble du clos et couvert de l'édifice présente des vétustés avérées,

Considérant qu'après plusieurs visites, la DRAC a encouragé la commune à faire réaliser un diagnostic général de l'édifice,

Considérant la proposition de diagnostic réalisé par l'entreprise B.MAP estimant les coûts prévisionnels de la mission de diagnostic à 27 030 € HT auquel s'ajoute une option (recherches documentaires) d'un montant de 6 000 € HT,

Considérant que la DRAC peut subventionner ce diagnostic à hauteur de 50 %,

Considérant le plan de financement suivant :

|                 | Taux | Dépenses HT | Recettes HT |
|-----------------|------|-------------|-------------|
| Diagnostic      |      | 27 030 €    |             |
| Subvention DRAC | 50 % |             | 13 515 €    |
| Part communale  | 50 % |             | 13 515 €    |
| Total           |      | 27 030 €    | 27 030€     |

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE le devis de l'entreprise B.MAP d'un montant de 27 030 € (32 436 € TTC) ainsi que le plan de financement présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la DRAC

DIT que les travaux ne pourront être validés avant l'accord et le montant de la subvention obtenue

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la commune

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023 S<sup>2</sup>LO

ID : 061-200066256-20231211-2023\_08\_04-DE

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
05/12/2023

Affichage :  
05/12/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 33  
Votants : 33

Voix pour : 33  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

18 DEC. 2023

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

18 DEC. 2023

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel, BOURDOISEAU Philippe, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : GAYON Sylvie, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel,

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CHANTEPIE Véronique, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

|               |  |
|---------------|--|
| N° 2023-08-05 | Effacement des réseaux – Le Bourg d'Omméel |
|---------------|--|

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, adjoint en charge des réseaux,

Considérant que la compétence « effacement des réseaux » relève du Territoire Energie Orne,

Vu la délibération n°2017-02-17 relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage au Te61 (Territoire Energie Orne) du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication relevant de la compétence de la Commune,

Considérant la demande de Mr Alain Sellier d'inscrire au programme des travaux d'effacement du Territoire Energie Orne la demande d'effacement des réseaux du bourg d'Omméel,

Considérant l'avis favorable de la commission « Réseaux » du 30 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023,

A l'unanimité,

DELIBERE

DEMANDE au Territoire Énergie Orne d'inscrire dans son programme de travaux  
« Enfouissement des réseaux » l'effacement des réseaux du bourg d'Omméel

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette  
délibération

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 18/12/2023  
Reçu en préfecture le 18/12/2023  
Publié le **18 DEC. 2023** S<sup>2</sup>LO  
ID : 061-200066256-20231211-2023\_08\_05-DE

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
05/12/2023

Affichage :  
05/12/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 33  
Votants : 33

Voix pour : 33  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

18 DEC. 2023  
Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
18 DEC. 2023

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel, BOURDOISEAU Philippe, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : GAYON Sylvie, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel,

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CHANTEPIE Véronique, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

|               |   |
|---------------|---|
| N° 2023-08-06 | Fonds de concours voirie – Adoption des montants relatifs au programme de voirie 2022 |
|---------------|---|

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint, Maire

Dans la concertation qui a prévalu à l'adoption de l'intérêt communautaire associé à la compétence voirie, un accord sur le financement des travaux de voirie a été trouvé entre communes et EPCI. Cet accord a été acté à travers une convention cadre fixant les contours et les modalités d'exécution de fonds de concours sur les opérations de voirie.

Rappelons ici l'économie générale du dispositif ainsi adopté :

1. Chaque année, au lendemain de l'adoption du budget, un programme prévisionnel de travaux de voirie est élaboré dans le cadre des travaux de la commission voirie. Ce programme prévisionnel est communiqué aux communes membres avant l'été.
2. Dans le courant de l'automne, en tenant compte d'éléments impondérables et d'ajustements sur les prévisions, le programme définitif est adopté. Ce programme définitif est appelé à être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux. Ces délibérations confortent l'engagement pris par les communes de financer les opérations de voirie par un fonds de

concours calibré à 30% du montant HT des travaux. C'est sur la base de ces délibérations qu'Argentan Intercom est fondé à inscrire ces recettes en « restes à réaliser ».

3. Dans le courant de l'année qui suit la programmation, Argentan Intercom rend compte de l'exécution des travaux de voirie et en établit le bilan financier. C'est sur cette base que sont calculés les montants de fonds de concours soumis à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention cadre instaurant le principe des fonds de concours sur le programme annuel des travaux de voirie adoptée par le conseil municipal le 9 novembre 2018 ;

Vu le bilan financier des travaux

Vu le programme de voirie 2022 achevés,

A l'unanimité,

### DELIBERE

PREND ACTE du coût des travaux ci-dessous énumérés, ainsi que de leur achèvement

| Commune historique   | Travaux                           | Montant prévisionnel des travaux | Règlement effectué (TTC) | Base de calcul HT du fonds de concours | Montant définitif du fonds de concours (30 % HT) |
|----------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------|--|--|
| St Pierre la Rivière | VC4 - Rue de l'Eglise             | 31 441.41 €                      | 30 445.08 €              | 25 370.90 €                            | 7 611.27 €                                       |
| La Cochère           | VC 17 – La Tuilerie du Perron     | 21 088.67 €                      | 20 217.61 €              | 16 848.01 €                            | 5 054.41 €                                       |
| Le Bourg St Léonard  | VC5 – St Leger                    | 22 860.20 €                      | 26 950.46 €              | 22 458.72 €                            | 6 737.62 €                                       |
| Silly en Gouffern    | Le Pont Nicole                    | 43 614.67 €                      | 43 626.61 €              | 36355.51 €                             | 10 906.65 €                                      |
| Urou et Crennes      | Le Tellier                        | 22 872.76 €                      | 24 761 €                 | 20 634.17 €                            | 6 190.25 €                                       |
| Aubry en Exmes       | VC 101 - Sainte Eugenie           | 19 712.92 €                      | 20 878.22 €              | 17 398.52 €                            | 5 219.56 €                                       |
| Aubry en Exmes       | Les Remises / Le Moulin de Moissy | 13 631.94 €                      | 14 367.56 €              | 11 972.97 €                            | 3 591.89 €                                       |
| Chambois             | Place de l'hôtel de Ville         |                                  | 32 163.78 €              | 26 803.15 €                            | 8 040.95 €                                       |
| Survie               | Ouvrage d'art                     | 27 826.90 €                      | 29 420.15 €              | 24 516.78 €                            | 7 355.04 €                                       |
|                      |                                   |                                  |                          | TOTAL                                  | 60 707.62 €                                      |

ATTRIBUE à Terres d'Argentan Interco au regard des travaux de voirie identifiés ci-dessus un fonds de concours de 60 707.62 €

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget principal de la commune, compte 2041513.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



|  |
|--|
| Envoyé en préfecture le 18/12/2023   |
| Reçu en préfecture le 18/12/2023   |
| Publié le 18 DEC. 2023  |
| ID : 061-200066256-20231211-2023_08_06-DE  |

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
05/12/2023

Affichage :  
05/12/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 33  
Votants : 33

Voix pour : 33  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

... 18 DEC. 2023

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

... 18 DEC. 2023

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëticia, BOURDAIS Michel, BOURDOISEAU Philippe, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : GAYON Sylvie, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, SANCHEZ Nadia, SOUDAIS Michel,

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CHANTEPIE Véronique, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-08-07

Dénomination des voies – Modification commune déléguée de Courménéil

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint, Maire

Considérant que la précédente municipalité avait validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et avait engagé les démarches préalables à leur mise en œuvre en collaboration avec les services de La Poste.

Considérant qu'après plusieurs réunions, un accord a été trouvé entre l'ensemble des maires délégués et plusieurs communes limitrophes.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'acter, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes) qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins mais aussi le travail des préposés de La Poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation par GPS et la connexion aux réseaux (notamment la fibre optique), d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La commune de Gouffern en Auge étant une commune nouvelle, il a fallu tenir compte, pour nommer les voies, des éléments suivants :

- Nom directeur unique sur la commune,
- Longueur des noms limitée à 30 caractères,
- Longueur des voies limitée à 9 999 mètres,
- Une route ou une rue est ouverte de chaque côté,
- Une rue où l'on ne peut faire demi-tour est une impasse,
- Continuité des noms de rue sur l'ensemble de la commune,
- Continuité des noms de rue avec les communes voisines (dans la mesure du possible),

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

Considérant la délibération n°2022-07-04 relative à la dénomination et la numérotation des voies de la commune de Gouffern en Auge,

Considérant qu'après rencontres avec les maires délégués, il s'avère nécessaire d'apporter des modifications à la délibération n°2022-07-04 sur la commune déléguée de Courménénil

A l'unanimité,

#### DELIBERE

MODIFIE les noms attribués à l'ensemble des voies communales de la commune déléguée de Courménénil dont la liste modifiée est jointe en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



|  |
|--|
| Envoyé en préfecture le 18/12/2023   |
| Reçu en préfecture le 18/12/2023   |
| Publié le 18 DEC. 2023  |
| ID : 061-200066256-20231211-2023_08_07_B-DE  |

## COURMENIL

|    | MOT DIRECTEUR | NOM DE VOIE RETENU          | Observation                     |
|----|---------------|-----------------------------|---------------------------------|
| 1  | COTENTINIÈRE  | Impasse de la Cotentinière  |                                 |
| 2  | FRANCIÈRE     | Impasse de la Francière     |                                 |
| 3  | COVARISIÈRE   | Chemin de la Covarisière    |                                 |
| 4  | COURMENIL     | Route de Courmenil          |                                 |
| 5  | GENETS        | Route de la Mare des Genêts |                                 |
| 6  | MALNOYER      | Impasse Malnoyer            |                                 |
| 7  | MOLIERE       | Impasse de la Molière       |                                 |
| 8  | MOUSSU        | Impasse du Champ Moussu     |                                 |
| 9  | MOUTONS       | Route de la Mare Moutons    |                                 |
| 10 | PONT          | Route du Pont               |                                 |
| 11 | FEUILLET      | Rue Michel Feuillet         |                                 |
| 12 | GACE          | Route de Gacé               |                                 |
| 13 | CARREFOUR     | Route du Carrefour au Son   | <del>Route de la Castelle</del> |
| 14 | CLOUTERIE     | Route de la Clouterie       |                                 |
| 15 | DISTILLERIE   | Chemin de la Distillerie    |                                 |

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

S<sup>2</sup>LOW

ID : 061-200066256-20231211-2023\_08\_07\_B-DE

